



RASCAS BIODIV

Le 08 juillet 2023

Antoine CATARD
689, Chemin de Rascas
83340 Les Mayons
0615776959
antoine.catard@gmail.com

N° SIRET : 895 356 426 00018

**NOTE RELATIVE AU DIAGNOSTIC « TORTUE D'HERMANN »
PROJET DE MISE EN CULTURE, L'AMIRAUTE, COGOLIN**

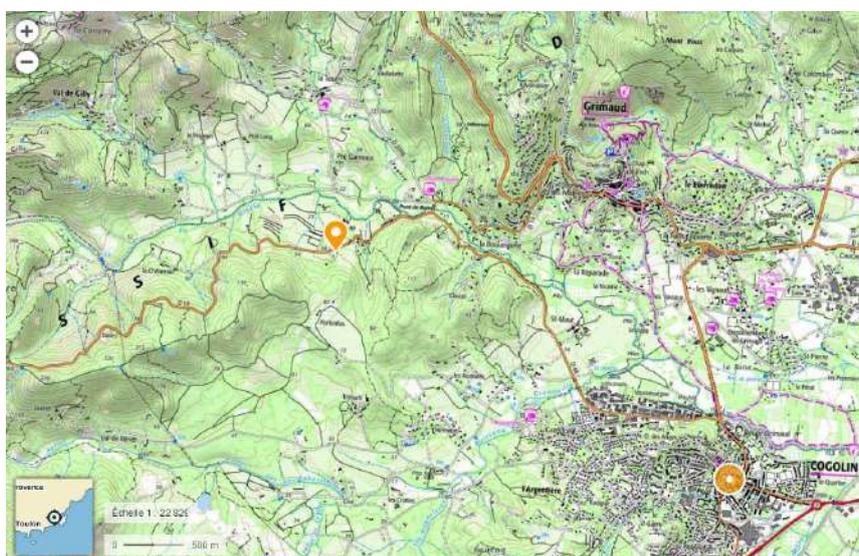


Contexte et méthode

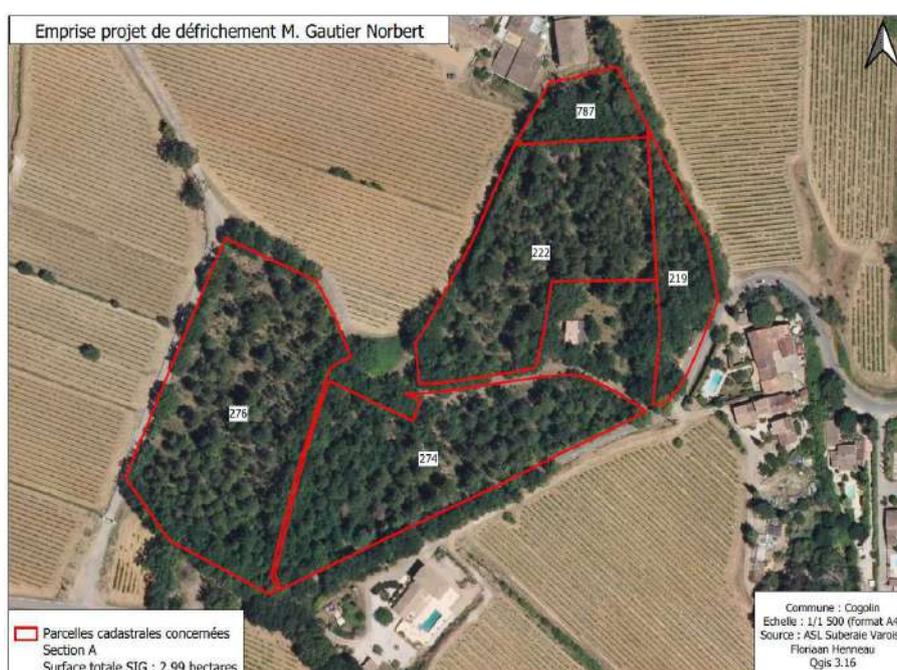
Contexte

Monsieur Norbert GAUTIER est propriétaire au lieu dit « L'amirauté » à COGOLIN. Il envisage le développement d'un vignoble, sur des parcelles boisées soumises à défrichage. Les parcelles concernées sont les A 219, 22, 274, 276 et 787, ce pour un total proche de 3 hectares. Ces parcelles sont attenantes. Elles sont situées en zone de sensibilité notable « Tortue d'Hermann ». A ce titre, une expertise relative à cette espèce est requise.

Le Cabinet RASCAS BIODIV est géré par Antoine CATARD qui dispose de 23 années d'expériences en matière de conservation en faveur de la Tortue d'Hermann, d'études de l'espèce et de ses habitats notamment en tant que rédacteur du premier Plan National d'Action et opérateur de deux programmes européens centrés sur l'espèce.



Localisation de la zone d'étude sur la commune de Cogolin



Méthodologie d'inventaire

La réalisation d'une expertise Tortue d'Hermann dans ce cas de figure est normée par l'autorité environnementale (DREAL PACA). Elle implique :

- La détermination de la présence effective de l'espèce et une estimation des effectifs de tortues présents (fourchette estimée en fonction des résultats obtenus et des connaissances dans ce type de contexte) ;
- Une évaluation de la structure démographique de la population (évaluation plus ou moins précise en fonction du nombre d'individus contactés, mais permettant parfois d'apprécier si la population est vieillissante ou dynamique) ;
- Une évaluation de la qualité des habitats ;
- Une évaluation de la fonctionnalité du site et de son rôle vis-à-vis de la conservation de l'espèce.

Les conditions d'inventaire doivent offrir les meilleures possibilités de contact avec l'espèce, notamment au travers d'un travail au printemps, aux heures et conditions météorologiques les plus favorables à sa détection (début avril à mi juin, généralement en matinée avec des températures à l'ombre comprises entre 14°C et 35 °C, absence de vent fort et de précipitations). Un temps de prospection à l'hectare minimal est requis en tenant compte des conditions de détectabilité (densité de la végétation). La zone d'étude été parcourue entièrement et en tous sens, à chaque passage. La détection se fait le plus souvent à la vue et à l'ouïe. Un total de **4 passages de 2 heures minimum chacun** ont été échelonnées sur la période favorable.

La caractérisation des populations implique en cas de contact avec des individus à : les géolocaliser précisément, les mesurer, les sexer, estimer leur âge et enfin les reconnaître individuellement en cas de recapture (photographies, marquage temporaire).

L'évaluation de la qualité des habitats et de leurs fonctionnalités est appréciée à la fois sur la base des images aériennes et de leurs observations *in situ*.

Les bases de données publiques (SILENE Faune et Flore) ont été consultées. L'examen de ces références permet de resituer la zone dans un contexte plus large, d'évaluer les potentialités et d'orienter les recherches. En retour, les données produites lors de l'étude sont reversées dans ces bases permettant ainsi d'alimenter la connaissance.

Les dates de passages étaient les suivantes :

- 18/04/2023
- 11/05/2023
- 22/05/2023
- 21/06/2023

Résultats

Description de la zone

La zone d'étude est implantée à l'ouest de la commune de Cogolin, à proximité de la Vallée de la Giscle. Elle est relativement enclavée au milieu de parcelles de vigne mais reste proche à la fois de la Giscle et des premiers contreforts des Maures. Les parcelles ont été anciennement cultivées (années 1950). Les boisements observés sont donc issus d'une régénération naturelle et sont constitués de forêts mixtes (pinèdes de pins maritimes X pinèdes de pins parasols X chênaie pubescente). Le sous-bois est pour partie occupé par un maquis à base de bruyères arborescentes, des fourrés de laurier sauce et de viorne tin. Sur une majorité de sa surface, le sous-bois a fait l'objet d'entretien par gyrobroyage. De nombreuses clairières et un sous-bois herbacé fourni sont présents. **La zone d'étude a été affectée en partie par l'incendie du 16 août 2021.** Il n'a en revanche pas été incendié depuis sa reforestation (Source Prométhée). Les débroussailllements ont toutefois permis de préserver à cette occasion une bonne proportion de sujets arborés et même quelques arbres remarquables. Le site présente un bâtis ancien (bergerie). Il est traversé par deux zones d'écoulements temporaires essentiellement alimentés en période de pluie.



Pinède de pins maritimes non incendiée, parcelle 276



Pinède de pins maritimes incendiée, parcelle 222



Chênaie pubescente modérément incendié et clairière proche de la bergerie



Forêt mixte et maquis non incendiés, parcelle 274

Analyse des enjeux « Tortue d'Hermann »

Les conditions d'inventaires (pression suffisante, période, météo, détectabilité des tortues dans le milieu) permettent-ils de qualifier efficacement le site ?

Oui, la période, la pression d'inventaire et les conditions météorologiques étaient satisfaisantes. Le temps imparti (environ huit heures de prospection au total) au regard de la surface (3 ha) a permis de disposer d'un effort de prospection satisfaisant et adapté à ce type de diagnostic. La totalité de la zone d'étude a pu être explorée avec une détectabilité des tortues jugée de bonne qualité. Les secteurs les plus favorables (clairières et lisières) ont ainsi été activement prospectés.

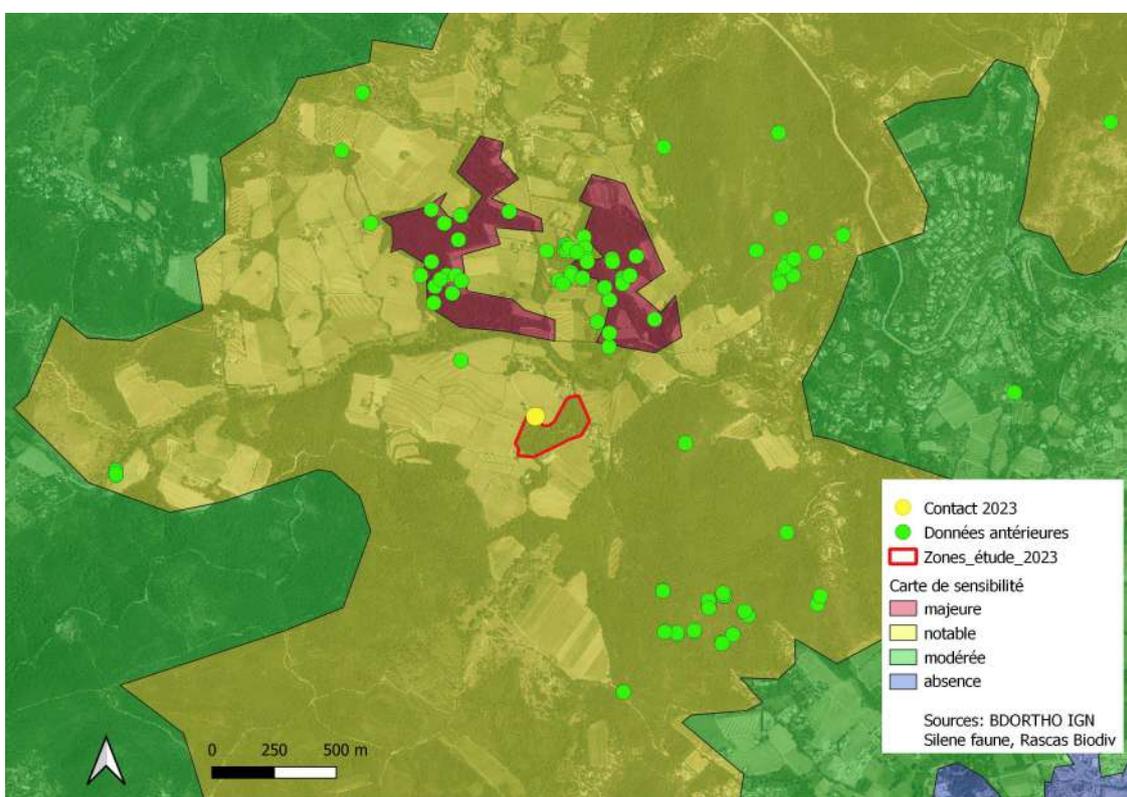
Le site présente-il des habitats favorables à l'espèce ?

Oui, les habitats du site sont jugés favorables à la Tortue d'Hermann.

Suite à l'incendie, la végétation herbacée est assez fournie par endroit. Le sous-bois est relativement frais et bien ensoleillé. Les sites de ponte sont toutefois assez limités en surface. Les habitats boisés d'été et d'hiver sont bien représentés et de nombreux fourrés ont été préservés par l'incendie. Le site ne dispose pas d'accès à l'eau permanent.

Le secteur naturel (colline, boisement) auquel se rattache la zone abrite-t-il l'espèce ?

Oui, plusieurs données antérieures sont disponibles à proximité. La plus proche est située à 260 m, dans la vallée de la Giscle. Toutes les données antérieures ont permis de qualifier ce secteur à un niveau de sensibilité notable. A Prat Long et Pré Garnoux, non loin, en rive gauche de la Giscle, un petit noyau de sensibilité majeure avait été qualifié mais il a durement été affecté par l'incendie de 2021. Il n'y avait pas de données antérieures sur la zone d'étude proprement dite.



Localisation des données tortues antérieures (points verts) et contexte

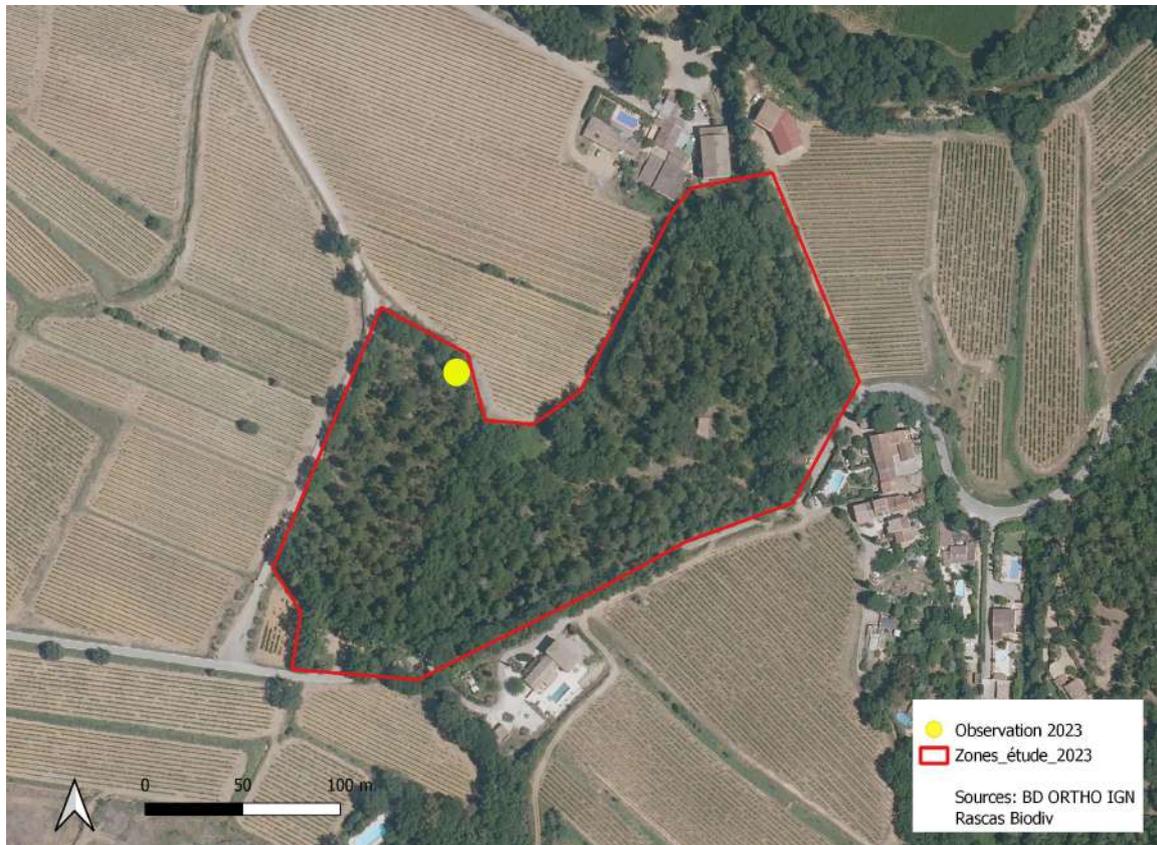
La Tortue d'Hermann a-t-elle été contactée sur le site ?

Oui, un spécimen a été contacté le 21 juin en bordure ouest de la zone d'étude, lors de la dernière session.

Il s'agissait d'un mâle adulte de 123 mm, âgé de plus de 15 ans.



Mâle Tortue d'Hermann contacté sur site



Localisation du contact Tortue d'Hermann 2023

Quel est le mode d'utilisation du site par la Tortue d'Hermann ?

Le site présente différentes composantes de l'habitat des Tortues d'Hermann avec toutefois un déficit marqué vis à vis des sites de pontes et milieux semi-ouverts non arborés et bien exposés. En l'état, le site est jugé fonctionnel mais de qualité modérée pour cette espèce. C'est surtout le contexte de la zone d'étude qui apparaît problématique pour l'espèce. En effet, la zone est assez enclavée au sein du vignoble et mal connectée du fait de l'urbanisation périphérique. La zone pourrait constituer une jonction utile entre la vallée de la Giscle et les boisements plus au sud. Toutefois, ce mode de fonctionnement est affecté et très fragilisé par des constructions, au nord la cave viticole du Domaine de la Giscle et au sud, différentes habitations. La surface de la zone (3 ha) reste réduite au regard de la surface moyenne des domaines vitaux de la Tortue d'Hermann qui est de 9 ha dans le Var.

Le projet de remise en culture est-il susceptible de détruire une population notable ou majeure de tortues d'Hermann ?

Non, les résultats en notre possession ne permettent pas de dire que le projet est susceptible de détruire une population d'ampleur. Le niveau de sensibilité « notable » est sans doute surestimé à l'échelle de la zone bien qu'il reste cohérent à plus grande échelle. La population locale est jugée en mauvais état de conservation du fait des problèmes de connectivité évoqués et de l'impact de l'incendie qui l'a certainement fragilisé. En effet, l'incendie de 2021, a pu occasionner une mortalité qui peut être très élevée dans ce type de végétation (supérieure à 70%). La détectabilité étant très bonne sur la zone, une population d'ampleur aurait été mise en évidence par l'étude.

Le projet de remise en culture est-il susceptible d'affecter un corridor biologique ou la fonctionnalité écologique de la zone ?

Oui, en partie, la zone s'inscrit en connexion entre la vallée de la Giscle et des massifs boisés. Cet aspect doit donc être pris en compte dans le cadre du projet. Toutefois, ces fonctionnalités sont affectées par d'autres usages à proximité et ne relèvent pas en totalité de la responsabilité du propriétaire.

Existe-t-il des habitats de substitution à proximité ?

Oui, partiellement, des surfaces forestières conséquentes sont présentes au sud. En rive gauche de la Giscle, il subsiste des habitats mais ceux-ci ne sont pas en bon état de conservation.

Y a-t-il connaissance d'effets cumulatifs d'autres projets à la demande de remise en culture ?

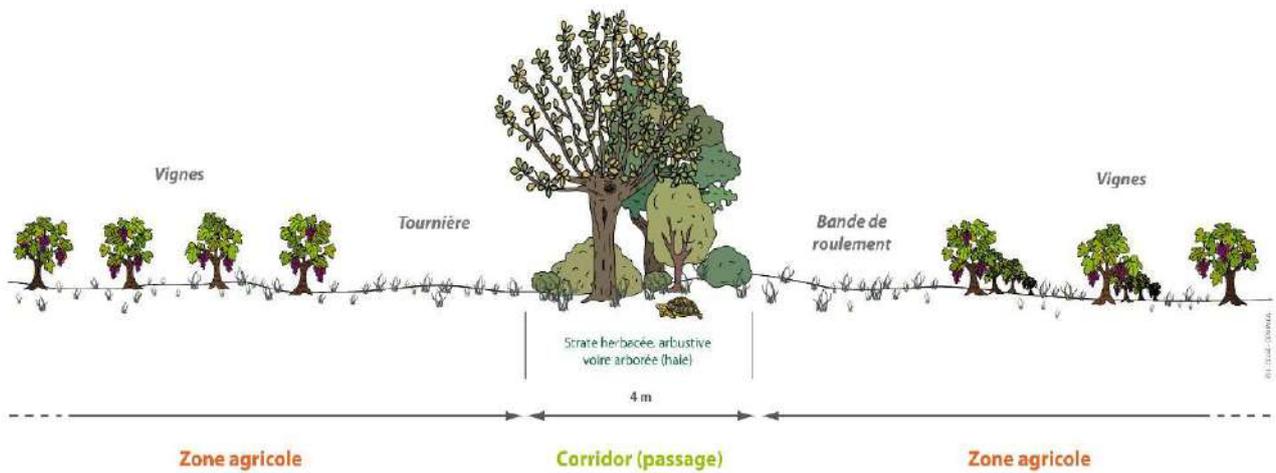
Non, pas à notre connaissance. Toutefois, le secteur ne bénéficie pas de mesures de conservation adaptés et supporte une pression assez forte sur les habitats de la Tortue d'Hermann, à la fois de la part du développement agricole et péri-urbain.

Analyse globale du projet et propositions

L'étude n'a pas permis de mettre en évidence une population importante de Tortue d'Hermann sur la zone. On aurait pu s'attendre, d'après la qualité des habitats et la situation dans le contexte de de la Vallée de la Gisle, que le site abrite plusieurs individus mais cela n'a pas été le cas. Ceci s'explique probablement pas la fragilisation des fonctionnalités écologiques observée aux alentours associé à l'effet de l'incendie. Le site reste néanmoins fréquentée par l'espèce, en faible densité. Le projet aboutirait toutefois à une perte mesurée d'habitats et nous avons mis en évidence que le site pouvait malgré tout jouer un rôle en termes de connectivité écologique entre la Gisle et d'autres secteurs boisés. Des habitats de substitution resteraient disponibles aux alentours.

Aussi, après échange avec le propriétaire sur site, le détail du projet a pu être évalué plus finement. Il apparaît que ses besoins portent essentiellement sur l'emprise de l'ancien vignoble. Des zones d'écoulements naturels en place, sont à préserver, au centre et à l'est de la propriété. Ils sont d'autant plus nécessaires, que les écoulements en bord de route et les fossés de la voirie, débordent régulièrement sur la parcelle. Ils pourront ainsi constituer des corridors naturels de circulation par les espèces. En limite de parcelle, il apparaît possible de conserver des alignements d'arbres, déjà implantés. Il sera nécessaire de les éclaircir et surtout de les élaguer afin de faciliter la circulation des engins. Mais ces infrastructures naturelles pourront constituer des corridors fonctionnels et exploitables par la Tortue d'Hermann. Il importera, pour ce faire, de conserver des mattes de végétation basse (ronciers et arbustes) au pied de ces alignements. **Ces corridors doivent a minima faire 4 m de large.**

Le schéma transversale de principe de ces corridors s'appuie sur le modèle suivant. Ce type d'infrastructures paysagères est relativement normé en ce qui concerne les besoins de la Tortue dans le cadre des projets de remises en culture sur le Var (Projet agricoles et Tortue d'Hermann : itinéraires techniques agricoles. CEN PACA 2022). Ce document, à décliner au cas par cas, a fait l'objet d'échanges et de concertation avec les acteurs locaux du monde agricole depuis 2019 (la Chambre d'agriculture du Var, le Syndicat des Côtes de Provence, la Fédération départementale des caves coopératives du Var). Le cas de figure de la Propriété Gautier est donc pertinent et adapté à cette démarche. Ce schéma s'applique pour les limites de parcelles et la zone d'écoulement Ouest. En revanche, pour les parcelles 787, 219 et les abords de la bergerie, un développement naturel de la végétation est préconisé. L'éventuelle mise en œuvre d'OLD ou d'autres débroussaillages doit viser à conserver absolument des mattes arbustives ou des ronciers. Le travail doit s'exercer strictement en hiver (débroussaillage à lame non broyeuse) ou avec une débroussailleuse portée à fil aux autres périodes.



Coupe transversale d'un corridor (Source PNATH, J Celse- CEN PACA)

Le schéma spatial d'implantation discuté avec le propriétaire s'appuie sur la carte suivante. **Moyennant, le respect de cette mesure, en phase travaux et dans la durée, il est possible d'envisager le défrichage, la mise en culture, tout en conservant l'essentiel des fonctionnalités écologiques de la zone.** La zone d'étude étant de 3 ha, la surface cultivable calculée sur cette base est de 2,262 ha.

